

*J. C. F.*

**COURRIER  
ARRIVÉE**

**22 JAN. 2019**

**ARS Occitanie  
DD 11**

Carcassonne, le **21 JAN. 2019**

Direction  
Départementale  
des Territoires et de la  
Mer  
De l'Aude

Service de l'Eau et des  
Milieux Aquatiques

Unité Quantité, ouvrages  
hydrauliques

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer  
à  
ARS Occitanie  
Délégation départementale de l'Aude  
14 rue du 4 septembre BP 48  
11021 CARCASSONNE Cedex

objet : Régularisation administrative des prélèvements AEP Bugarach et Rennes les Bains Source de la Ferrière – demande d'avis  
références : MF/FCAU/03\_01\_2019  
affaire suivie par : Frédéric CAUMEIL- SEMA  
tél. : 04 68 71 76 10  
courriel : frederic.caumeil@aude.gouv.fr

Vous avez sollicité l'avis de la DDTM pour le dossier de régularisation administrative et instauration d'un périmètre de protection de captage de la source de la "Ferrière" située sur la commune de Bugarach dans l'Aude.

Au vu des éléments indiqués dans le dossier et de la réglementation en vigueur, notamment l'article L214-1 du code de l'environnement, ce projet est soumis à déclaration.

Les communes de Bugarach et Rennes-les-bains ne sont pas situées sur un bassin versant classé en zone de répartition des eaux. Il n'est pas reconnu de déficit entre les prélèvements et la ressource dans ce secteur.  
De plus, les données sur le rendement du réseau ne sont pas confirmées et seul un rendement théorique de 49 % est estimé par le bureau d'études.

La commune de Rennes-les-bains fait état d'une augmentation à moyen terme de la population de 250 habitants à l'année et 610 habitants en période estivale tandis que les hameaux connectés de Bugarach n'envisagent qu'un maintien à 23 habitants à l'année. Ceci correspondra à un besoin théorique total de 68 m<sup>3</sup>/j en moyenne journalière et 140 m<sup>3</sup>/j en période de pointe sous réserve d'un rendement théorique du réseau à 70 %.

Les capacités de production de la source sont estimées à 350 m<sup>3</sup>/j en période d'étiage à la lecture de la donnée de 4 l/s issue de la base INFOTERRE. Cette valeur méritera d'être fiabilisée pour s'assurer de la réelle disponibilité de la ressource. En effet, l'hydrogéologue agréé fait état de mesures de débit, en date de septembre-octobre de 2014, de l'ordre de 1,5 à 1,9 l/s, très inférieurs à la valeur de 4 l/s retenue.

Des mesures sur des périodes significatives (pendant l'étiage de juin à septembre sur plusieurs années hydrologiques) sont donc nécessaires.

D'après les valeurs théoriques présentées, la source doit permettre de répondre à la demande en eau des nouveaux habitants, y compris en période d'étiage depuis la source de la Ferrière. Il conviendra néanmoins que la commune s'assure de l'exactitude des données pour garantir les conclusions de l'étude sur le volet "adéquation besoins-ressources". D'autre part, il conviendra de rappeler aux communes, même si la disponibilité de la ressource semble suffisante pour assurer l'alimentation en eau potable, leurs obligations de rendement du réseau (Code Général des Collectivités Territoriales et Code de l'environnement) et le souci de partager la ressource pour satisfaire tous les usages en eau.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30 -  
16 heures le vendredi

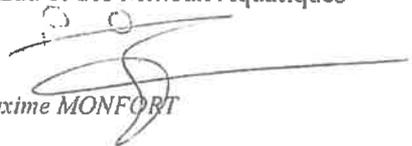
bâtiment :  
105, boulevard Barbès  
CS 40001  
11838 CARCASSONNE cedex  
téléphone :  
04 68 10 38 82  
télécopie :  
04 68 10 38 95  
courriel :  
ddtm@aude.gouv.fr

Il conviendrait ainsi que les communes définissent des actions afin de réduire les pertes à travers un programme d'intervention pour atteindre le rendement légal.

En conséquence, je vous informe de notre avis favorable sur le dossier d'instruction relatif à l'affaire citée en objet et vous demande d'intégrer la régularisation du prélèvement dans l'arrêté préfectoral à venir dans les conditions du dossier joint le 13 décembre 2018 à savoir :

- Débit maximum instantané : 6m<sup>3</sup>/h
- débit maximum journalier : 140 m<sup>3</sup>/h
- Volume moyen annuel : 38 000 m<sup>3</sup>
- Mise en place d'un dispositif de comptage des volumes et débits

Le Chef du Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques



Maxime MONFORT